

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

Le quinze décembre deux mille quatorze, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mr DEYRIS Jean-Marie, Mr BELLON Vincent, Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mme BESNARD Virginia, Mme SKOROS Claudette, Mr ARTY Tony, Mme PLAZY Myriam, Mme LABORDE Séverine, Mme LABORDE Catherine, Mme LACAPE Céline, Mr DUFOURCQ Jérôme, Mr IMATTE Xavier.

Excusés : DEGERT Sébastien, PEROTIN Christophe

PRET TRAVAUX

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les travaux de réfection de la cantine scolaire, il est opportun de recourir à un emprunt de 200 000 €. Il présente les offres parvenues en mairie (Caisse d'Épargne 2.68 %, Crédit Agricole 3.41 % et Groupama 2.45%). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de souscrire un emprunt d'une durée de 20 ans auprès de GROUPAMA BANQUE : taux fixe 2.45%, pas de frais, échéance trimestrielle constante à compter du 1^o décembre 2015. Accord est donné par le Conseil Municipal pour signer le contrat de prêt.

AVANCEMENT DE GRADE

La commission Technique Paritaire a donné lors de sa séance du 13 novembre 2014 un avis favorable à l'avancement de grade de notre agent Vincent ESQUIAL qui sera donc effectif au 1^o décembre 2014.

REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal décide de reconduire les primes de fin d'année attribuées aux agents de la Commune à savoir 450 € net à chacun y compris ceux exerçant à temps non complet. Une prime supplémentaire d'un montant de 300 € net sera versée à Mr Vincent ESQUIAL pour les interventions exceptionnelles en dehors de son temps de travail. Ces indemnités seront versées annuellement avec le salaire de janvier.

Une participation à hauteur de 5€ par agent et par mois sera également mise en place à compter du 1^o février dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance.

DECISION MODIFICATIVE

Suite au remplacement de Mme BARREIRO Doriane en arrêt de travail depuis le 20 janvier, il convient de prendre une décision modificative pour augmenter de 3000 € le poste 012 CHARGES DE PERSONNEL.

CONTRAT

Le contrat de Melle PAPEGAEY Alison arrivant à expiration le 20 décembre, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à le renouveler du 5 janvier au 31 juillet 2015.

CANTINE

Le permis de construire a été accordé le 14 décembre. Les dossiers de subvention ont été déposés au Conseil Général et auprès de la Sous-Préfecture (DETR). Notre dossier est prioritaire mais nous devons attendre ces accords pour lancer l'appel d'offres.

HALL DES SPORTS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que notre hall est concerné par les changements réglementaires liés aux tracés des terrains de basket ball. Des devis seront demandés pour exécution avant le 1^o septembre 2015.

SUBVENTION

Une demande de subvention a été déposée par Laure SAINT-MARTIN qui va participer du 26 au 30 janvier avec le Lycée de BORDA à un voyage scolaire à ST LARY. Accord est donné par le Conseil Municipal pour verser 50 € à ses parents.

Une subvention de 50 € sera également attribuée auSecours catholique et sera inscrite au BP 2015.

AIRE DE JEUX

Il est décidé à l'unanimité de commencer par clôturer le terrain. Des devis seront demandés pour la fourniture de piquets en 2m.

URBANISME

Point sur la réunion qui s'est tenue le 1^o décembre à la Communauté de Communes. Une simulation sur l'évolution de la population d'ici 2024 a été faite pour toutes les Communes du canton afin d'établir une base d'objectifs de logements à intégrer dans le SADD (schéma communautaire d'aménagement et de développement durable) qui a été voté par la Communauté de Communes.

Pour notre commune population estimée en 2024 : 1002 habitants avec 73 logements nouveaux .

SIVU DU LUY

Point fait par Mr Vincent BELLON. 17 nouvelles communes vont adhérer (Bassin versant). Les travaux seront concentrés sur le LUY AVAL.

MAISONS FLEURIES

Un point est fait par Mme Claudette SKOROS sur les lauréats de ce concours qui ont reçu des bons d'achat auprès de la jardinerie DUBIS :

1^o prix 50 € Mr et Mme RAGARU

2^o prix 40 € Mr et Mme BINTZ

Et 30€ pour Mr et Mme BELLON et Mr BADET qui ont reçu les encouragements du jury

INFORMATIONS

Une cérémonie de vœux est prévue pour le 11 janvier à 11h. Les invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

Le repas de nos Aînés aura lieu le VENDREDI 7 FEVRIER.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 2 février

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la session close.